

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 11954

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur la composition de son cabinet. Afin de répondre aux exigences de transparence et de rigueur financières affirmées par le Président de la République, il souhaiterait connaître le nombre de collaborateurs qui composent le cabinet du ministre ainsi que le montant détaillé tant en personnel qu'en fonctionnement des coûts de ce cabinet.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements gouvernementaux pris lors du conseil des ministres du 17 mai 2012, le nombre de collaborateurs de Madame George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, s'élève à 10 personnes. La rémunération nette annuelle correspondant à ces 10 collaborateurs est de 848 270 € pour 2012. Par ailleurs, en application de la circulaire du Premier ministre du 20 juillet 2010, les dépenses de fonctionnement des cabinets recouvrent : les frais de représentation, de déplacements, de restauration, d'abonnements et de documentation ainsi que les autres dépenses logistiques concernant le mobilier, les fournitures de bureau, la consommation de papier et la correspondance. Ces dépenses font l'objet d'un contrôle de gestion approfondi afin de répondre aux exigences de transparence et rigueur budgétaire. Au 31 décembre 2012, le montant de ces dépenses s'élève à 113 415 € pour le cabinet de Madame George Pau-Langevin.

Données clés

Auteur: M. Philippe Meunier

Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 11954

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état Ministère interrogé : Réussite éducative Ministère attributaire : Réussite éducative

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 novembre 2012, page 6938

Réponse publiée au JO le : 21 mai 2013, page 5314